



République Française
COMMUNE DE CEVINS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA SAVOIE

Arrondissement
d'Albertville 1

Canton n° 3

Séance du 21 octobre 2022

L'An deux mil vingt-deux, le vingt et un octobre à 19h15, le Conseil municipal de la commune de Cevins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe BRANCHE, Maire, en séance ordinaire.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Présents : Bernadette AMIEZ, Claude BAUDERLIQUE, Philippe BRANCHE, Anaïs CURTILLAT, Emmanuel DI LUZIO, Marie-Christine DORIDANT, Ginette FALCOZ-RIGOTTI, Gabriel MARQUES, Evelyne PELLICANO, Bernard PIVIER, Sébastien PIVIER, Sylvie VIARD-CRETAT, Régine VIBERT.

Excusés : Denis BIBOLLET-RUCHE (pouvoir de vote à Philippe BRANCHE), Samuel DELTOUR (pouvoir de vote à Emmanuel DI LUZIO), Régine VIBERT (pouvoir de vote à Ginette FALCOZ-RIGOTTI).

Mme Bernadette AMIEZ a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : D.C.M N°050/22 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU CLUB DES AINES DU NANT BAYET

Vu l'article L2311- 7 du Code des général des collectivités territoriales,

Comme chaque année, l'association du club des aînés du Nant Bayet a effectué une demande de subvention auprès de la commune. Les fonds obtenus seront utilisés pour améliorer le bien-être des adhérents de l'association.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'allouer une subvention à l'association du club des aînés du Nant Bayet au titre de l'année 2022. Cette subvention pourrait être de de 500 €.

Par ailleurs, Madame Régine VIBERT étant secrétaire de l'association du club des aînés du Nant Bayet, le pouvoir qu'elle a donné n'est pas pris en compte pour ce vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de verser une subvention de 500 € à l'association du club des aînés du Nant Bayet au titre de l'année 2022.

Copie certifiée conforme et exécutoire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Transmis en Préfecture le : 31/10/22

Publié le : 02/11/22

Publié sur le site internet le : 02/11/22

RECU EN PREFECTURE
le 31/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-073-2173 00631-20221021-DCM05 02022-